

Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service Santé-Environnement
Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr
Téléphone : 01 34 41 15 52
Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE HAUTE ISLE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

HAUTE ISLE

Commune de : HAUTE-ISLE

Prélèvement et analyses du **06/06/2019** à **10h13** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : HAUTE ISLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL - CUISINE DU PERSONNEL

Code point de surveillance : 0000000442 Code installation : 000362 Type d'analyse : CUNIP

Code Sise analyse : 00153993 Référence laboratoire : H.2019.1802-1 Numéro de prélèvement : 09500151429

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-09500151429 - page : 1)

Le jeudi 13 juin 2019

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	5	µg/L		20,0		
Cuivre	0,075	mg/L		2,0		1,0
Plomb	6	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1



Délégation Départementale du Val-d'Oise
Service Santé-Environnement
Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr
Téléphone : 01 34 41 15 52
Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE HAUTE ISLE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

HAUTE ISLE

Commune de : HAUTE-ISLE

Prélèvement et analyses du **06/06/2019 à 10h25** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : HAUTE ISLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL - CUISINE DU PERSONNEL

Code point de surveillance : 0000000442 Code installation : 000362 Type d'analyse : D12P7

Code Sise analyse : 00153992 Référence laboratoire : H.2019.1801-1 Numéro de prélèvement : 09500151428

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500151428 - page : 1)

Le jeudi 13 juin 2019

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	17,4	°C				25,0
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Aspect (qualitatif)	normal	-				
Couleur (qualitatif)	normal	-				
Odeur (qualitatif)	normal	-				
Saveur (qualitatif)	normal	-				
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>						
pH	7,3	unité pH			6,5	9,0
<i>Résiduel de traitement</i>						
Chlore libre	0,30	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,56	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Bactériologie</i>						
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		0		
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Turbidité néphélométrique NFU	0,13	NFU				2,0
Conductivité à 25°C	829	µS/cm			200,0	1100
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrites (en NO ₂)	<0,02	mg/L		0,5		
<i>Fer et manganèse</i>						
Fer total	<10	µg/L				200
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Cadmium	<1	µg/L		5,0		
Antimoine	<1,00	µg/L		5,0		
Chrome total	<5,00	µg/L		50,0		
<i>Sous produits de la désinfection</i>						
Bromoforme	3,80	µg/L		100		
Chlorodibromométhane	3,30	µg/L		100		
Chloroforme	<0,5	µg/L		100		
Dichloromonobromométhane	0,97	µg/L		100		
Trihalométhanes (4 substances)	8,07	µg/L		100		
<i>Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques</i>						
Benzo(a)pyrène *	<0,005	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,005	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,005	µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	0	µg/L		0,10		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

L'eau du robinet et les métaux : plomb, cuivre et nickel

Information au consommateur

La qualité de l'eau du robinet est surveillée par le responsable de la distribution d'eau et contrôlée par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS).
La présence de métaux tels que le plomb, le cuivre et le nickel dans l'eau à la sortie des installations de production d'eau est faible voire indécelable. Cependant, ces substances peuvent se retrouver à des concentrations supérieures dans l'eau du robinet du consommateur. Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ces métaux contenus dans les canalisations (réseaux intérieurs et éventuellement branchements publics), les vannes et les éléments de robinetterie des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller.

Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années 1960 pour les branchements publics.

Limites et références de qualité réglementaires au robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité est fixée à 25 µg/L et sera de 10 µg/L à partir du 23 décembre 2013.

Cuivre : la limite de qualité est fixée à 2 mg/L et la référence de qualité est fixée à 1 mg/L.

Nickel : la limite de qualité est fixée à 20 µg/L.